



# Les Auctionatores

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des OVV et CPJ n°103 – novembre 2021

## REPRESENTATIVITE SYNDICALE CHEZ LES CPJ ET OVV

L'arrêté fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs-judiciaires est paru. La CGT devient la première organisation syndicale dans la branche.

L'audience syndicale se calcule tous les 4 ans à partir des scrutins des élections dans les TPE de moins de 10 salarié.e.s et des élections professionnelles (CSE). Le taux de représentativité des syndicats est un enjeu majeur pour les négociations de branches et pour la défense des intérêts des salarié.e.s.

### Les résultats de la mesure de l'audience syndicale 2016 et 2021

2016	2021
CGT : 13,51%	CGT : 25,53%
CFDT : 48,65%	CFDT : 22,34%
UNSA : 17,12 %	UNSA : 22,34%
CFTC : 9,91%	CFTC : 13,83%
CFE-CGC : 10,81%	CFE-CGC : 7,45%
	CGT -FO : 8,51 %

La CGT -FO apparaît dans la pesée 2021, la branche sera donc représentée par 6 organisations syndicales, ce qui va modifier le rapport de force dans les négociations de branche.

La CGT va continuer à peser dans les négociations de la future convention collective des Commissaires de Justice (*rapprochement avec les Huissiers de Justice*).

La CGT se bat pour maintenir les avantages de la Convention Collective et acquérir des droits nouveaux pour l'ensemble des salarié.e.s des deux branches.

Cette première place démontre que la CGT est bien le syndicat de tous les salarié.e.s.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [deploiement.fsetud@cgt.fr](mailto:deploiement.fsetud@cgt.fr) avec la mention « CPJ »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**